



PORTEUR DE PROJET : Les associations ou collectifs souhaitant participer doivent avoir leur siège sur la commune et faire porter leur projet par une personne physique désignée comme interlocutrice auprès de la Mairie.

Nom * : Prénom * :

Date de naissance* :

Adresse postale* :
.....
.....

Adresse e-mail* : Tél* :

INTITULÉ DE VOTRE PROJET * :
(définir un titre court et explicite)

Thème du projet * : (cochez la case)

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Environnement, espaces verts, biodiversité | <input type="checkbox"/> Aménagement de l'espace public | <input type="checkbox"/> Bâtiments publics et patrimoine |
| <input type="checkbox"/> Mobilités | <input type="checkbox"/> Solidarités et Santé | <input type="checkbox"/> Citoyenneté et Vivre ensemble |
| <input type="checkbox"/> Éducation et Jeunesse | <input type="checkbox"/> Culture et Animation | <input type="checkbox"/> Sports et Loisirs |

Description du projet * :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs du projet* :
.....
.....
.....

Localisation du projet (facultatif si le projet concerne l'ensemble de la ville) :
.....
.....

Estimation financière du projet* :
.....
.....

Vous pouvez joindre tout élément complémentaire : illustration, schéma, plan, devis, ou toute autre pièce illustrant le projet.

* Pour que votre projet aboutisse, tous les champs doivent être complétés. Votre projet est soumis à un examen technique, consultez le règlement sur Commercy.fr pour être certain de remplir les critères d'éligibilités.

Déposez votre fiche de candidature **avant le 15 mai** à l'accueil de la Mairie ou sur jeparticipe@commercy.fr ou déposez votre idée directement en ligne sur commercy.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.

BUDGET Participatif CITOYEN

Déposez vos idées pour Commercy

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

- ✓ Vous habitez à Commercy
- ✓ Vous avez au moins 12 ans



Vous pouvez déposer un projet seul ou en équipe (association ou collectif d'habitants).

Les associations ou collectifs souhaitant participer doivent avoir leur siège sur la commune et faire porter leur projet par une personne physique désignée comme interlocutrice auprès de la Commune.

Le nombre de projets par porteur est limité à 2 maximum.

- ✗ Ne peuvent pas déposer de projet : les conseillers municipaux, les personnes siégeant aux sein des instances participatives de la commune (Conseil municipal des Jeunes, Conseil des Sages), les établissements scolaires publics et privés, les entreprises.

COMMENT DÉPOSER MON PROJET ?

Le dépôt des projets peut se faire en ligne via une plateforme dédiée accessible sur le site internet Commercy.fr du **1er Mars au 15 mai**.

Les dépôts peuvent également se faire sous format papier avec une remise de cette fiche de dépôt des projets en Mairie de Commercy.

POUR ÊTRE RECEVABLE VOTRE PROJET DOIT ÊTRE :

Consultez le règlement
pour en savoir plus

un projet d'intérêt général : être à visée collective et accessible à tous gratuitement. Le projet ne peut pas générer des bénéfices privés par son utilisation ou son usage.

un projet relevant d'une compétence communale : le projet doit porter sur les champs d'action suivants : Environnement, espaces verts et biodiversité ; Aménagement de l'espace public ; Bâtiments publics et patrimoine ; Mobilités ; Solidarités et Santé ; Citoyenneté et Vivre ensemble ; Éducation et Jeunesse ; Culture et Animation ; Sports et Loisirs.

un projet d'investissement c'est à dire une dépense ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité (il s'agit de projets d'aménagement, de travaux ou d'achat d'équipements.)

un projet qui coût moins de 12 000 € et qui ne génère pas de frais de fonctionnement et d'entretien important.

un projet localisé à Commercy

un projet réalisable dans un délai de 2 ans

un projet compatible avec les projets d'aménagement en cours ou à venir menés par la Mairie ou tout autre acteur public sur le territoire

un projet suffisamment précis et détaillé pour permettre l'analyse par les services la Ville.



Consultez
LE RÈGLEMENT
COMPLET SUR
COMMERCY.FR



**Vous avez
une question ?**

Envoyez directement votre message via la plateforme en ligne du Budget Participatif accessible via notre site

Commercy.fr

ou contactez nous via l'adresse mail dédiée à l'opération :

jeparticipe@commercy.fr